

6 761 1815

*Procès-verbal du Bureau de la Société Ecclésiastique de St. Michel,
tenue au presbytère de St. Charles, Rivière Boyer, le 6 Septem-
bre, 1815.*

LE six Septembre Mil-huit-cent-quinze, en conséquence d'une lettre circulaire du Secrétaire de la Société du vingt-quatre Juin, même année, écrite par ordre de Monseigneur le Président, convoquant les Procureurs pour tenir le même jour leur Bureau ordinaire au presbytère de St. Charles, Rivière Boyer, se sont assemblés au dit presbytère Monseigneur l'Evêque de Salde, Vice-Président, Messieurs Bedard, Desjardins, Perras, Doucet, Villade, Vézina, Rimbault, Pâquet et Maguire, en présence desquels le dit Seigneur Vice-Président, après lecture du Procès-verbal du dernier Bureau, tenu au presbytère de Québec, le premier Septembre Mil-huit-cent-treize, (le Bureau de Mil-huit-cent-quatorze n'ayant été compétent que pour la reddition des comptes par défaut de *quorum*, comme il appert par le Procès-verbal de même date) a exhibé la lettre circulaire de Monseigneur le Président du premier Septembre Mil-huit-cent-quatorze, qui informoit les dits Procureurs qu'ils avoient à leur disposition pour certaines bonnes œuvres désignées dans la dite circulaire, $\$ 244. 12. 7^3$ tiers de l'argent en caisse; que Mr. Verreau de St. Thomas demandoit à être déchargé de la fonction de Procureur, à raison de ses infirmités; que plusieurs MM. du Clergé se présentoient pour être admis comme membres, &c. Le dit Seigneur Vice-Président a exhibé ensuite les réponses à cette circulaire dont voici le résultat :

- 1° Que la somme de $\$ 4. 11. 97$ seroit allouée pour achever le paiement de la pension de l'Ecclésiastique Ecossois ci-devant au Séminaire de Québec.
- 2° Celle de $\$ 25$ continuée pour un an à Mr. Coyteux.
- 3° Celle de $\$ 35$ accordée à Mr. Duchouquet pour un an.
- 4° Celle de $\$ 45. 0. 2^4$ appliquée à la nouvelle Eglise du Fauxbourg St. Roch.
- 5° Celle de $\$ 135. 0. 87$ au Séminaire de Nicolet.
- 6° Que Mr. Verreau seroit déchargé de la fonction de Procureur et remplacé par Mr. De Boucherville.
- 7° Enfin que MM. Cadioux, Parent de Caraquet, Marcoux de Madwaska, Bélanger, Manseau, Madran, Besserer, Côté, Jean McDonell, et Frs. Marcoux seroient admis comme membres de la Société.

Le dit Seigneur Vice-Président a exhibé ensuite au Bureau les formules de MM. Frs. X. Demers, Bourget, Jacques Pâquien, Gaulin et Léprohon, lesquels ont été admis dans la Société.

Ayant été objecté contre la démission de Mr. Verreau et l'élection de Mr. De Boucherville à sa place comme Procureur, il a été résolu :

- 1° Que vû que l'article troisième du Bureau de Mil-huit-cent-neuf, en vertu duquel cette élection avoit été faite, étoit susceptible d'une double interprétation, désormais il devra être entendu qu'un Procureur démis volontairement et dont la démission aura été acceptée par les autres Procureurs, sera remplacé de fait par celui des membres qui aura réuni le plus de suffrages, après les Procureurs élus dans l'élection précédente, sans qu'il soit besoin d'en proposer la nomination aux Procureurs.

2° Que nonobstant tout autre règlement antérieur, aucun membre n'est censé exclu de la Société à moins que son exclusion n'ait été ou ne soit nommément prononcée par un Bureau.

3° Qu'un compte détaillé de la Recette et de la Dépense annuelle sera désormais transmis à tous les membres.

4° Que le Secrétaire ou Vice-Secrétaire sera tenu dorénavant de fournir à chaque Procureur des copies imprimées ou manuscrites, à la discrétion du Président, de tous actes transmissibles aux différens membres.

5° Que Monseigneur le Président ou Vice-Président est prié de subvenir aux besoins de Mr. Duchouquet pendant l'année prochaine.

6° Qu'une somme de £ 25 soit donnée pour l'année suivante à Mr. Coiteux.

7° Qu'une somme de £ 50 soit donnée pour l'Eglise du Fauxbourg St. Roch.

8° Que £ 50 soient accordés à Monseigneur de Québec pour l'encouragement de l'école angloise catholique du Fauxbourg St. Roch.

9° Que la somme de £ 15..10.. soit donnée à Monseigneur le Président pour encourager l'impression de quelques livres de piété.

10° Que £ 100 soient alloués au Séminaire de Nicolet par manière d'encouragement.

11° Qu'une somme de £ 30 soit donnée à Monseigneur de Québec pour aider à la pension d'un ou de plusieurs Ecclesiastiques Irlandois, destinés aux missions angloises du Diocèse.

Le Trésorier a fait recette de £ 173..12 de contributions arriérées et de contributions de Mil-huit-cent-quinze de £ 296..3..4 ce qui joint au montant de l'année précédente £ 733..17..11⁷ forme la somme totale de £ 1203..13..3⁷ sur cette somme il a été dépense £ 389..2..8⁷ de manière qu'il reste en caisse £ 814..10..7

FAIT et passé au dit presbytère de St. Charles les jour et an que dessus.

(Signé) ✠ BERN. CL, EV. DE SALDE, VICE-PRÉSIDENT,

Vézina ptre., Perras ptre., Ant. Bedard ptre., Pâquet ptre., Desjardins ptre., Villade ptre., Rimbault ptre., Doucet ptre., Thos. Maguire proc. et pro secr.

Pour copie, conforme à l'original.

Cop. Boucherville ptre.
Vézina

Bureau 1815